

2018_CT2_430

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association Vélo Loisir Provence pour l'accompagnement au développement touristique du Pays d'Aix à Vélo

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy ALBERT donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 11 octobre 2018

05_7_05

■ Attribution d'une subvention à l'association Vélo Loisir Provence pour l'accompagnement au développement touristique du Pays d'Aix à Vélo

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le développement de l'activité vélo en France progresse chaque année sur un rythme à deux chiffres. Le cyclotourisme, quant à lui, est un levier économique très porteur. Respectueux de la Nature, ce touriste dépense en moyenne 30 % de plus qu'un touriste lambda.

Une étude de la Direction Générale des Entreprises en 2016 a montré que le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor. Son développement correspond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement, aux choix de consommation et au partage. La France est en deuxième position des destinations mondiales du tourisme à vélo, après l'Allemagne. Les étrangers représenteraient à eux seuls 25 % des touristes ayant recours à ce mode de découverte.

Le tourisme à vélo, qui représentait 9 millions de séjours au cours desquels les Français ont pratiqué le vélo ou le VTT en 2016 et en France et un chiffre d'affaires global estimé à 2 milliards d'euros, est l'une des filières les plus dynamiques du marché touristique français.

Face aux aléas climatiques et aux difficultés de déplacement, la pratique du vélo est devenue incontournable. L'État, les Régions et les Collectivités territoriales l'ont bien compris et travaillent à mailler le territoire d'espaces dédiés au vélo : parcs à vélo, bandes ou pistes cyclables, voies vertes. La Région de la Loire a été la première à créer un « cheminement » touristique à vélo long de 800 kilomètres. L'itinéraire jalonne les richesses patrimoniales, gastronomiques et viticoles tout en proposant un accueil adapté aux touristes à vélo.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_430-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

L'association Vélo Loisir Provence (VLP) créée en 1996 est une association de type loi 1901 dont le but est de développer, d'accompagner, de promouvoir et d'animer le tourisme à vélo sous toutes ses pratiques en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour cela elle rassemble les prestataires liés au tourisme : hébergeurs (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, camping,...) loueurs de cycles, accompagnateurs, gestionnaires de sites de visite (loisirs, produits de terroirs, culture,...), offices de tourisme, restaurateurs, transporteurs, tour opérateurs et Collectivités territoriales.

VLP est une référence en matière d'expertise en animation de réseaux : l'association a réalisé la mise en tourisme à vélo des deux Parcs Naturels Régionaux voisins : le Lubéron et le Verdon mais aussi sur la Communauté de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure. L'association travaille également en étroite collaboration avec le Conseil Régional PACA puisque c'est elle qui l'accompagne sur l'itinéraire et la promotion de la Méditerranée à vélo, projet européen qui traverse onze pays de l'arc méditerranéen reliant Chypre à Cadix sur une longueur de 5 388 km (dont 700 km en France du Perthus à Menton).

L'association participe également à la révision du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, à l'harmonisation du référentiel « Accueil Vélo » avec le référentiel national France Vélo Tourisme et participe aux travaux du Comité Itinéraire de la ViaRhôna aux côtés du Conseil Départemental 13 sur Arles. Elle a également réalisé l'itinéraire « Le Pays d'Aigues à Vélo » traversant 11 communes sur 91 kilomètres. Une application mobile destinée à géolocaliser les prestataires touristiques adhérents et les équipements publics à proximité des itinéraires a également été conçue par cette association.

De son côté, le Territoire du Pays d'Aix, dont la filière « activités de pleine nature » s'inscrit dans son Schéma de Développement Touristique voté en 2012 intensifie la réalisation d'itinéraires pédestres et cyclotouristiques ; la manne économique que représente cette forme de tourisme est effectivement très importante.

Le projet de développement du tourisme à vélo sur le territoire du Pays d'Aix s'inscrit dans le cadre de politiques publiques de planification et de développement des itinéraires cyclables menées à l'échelle régionale et départementale via le schéma régional des véloroutes et voies vertes et le schéma directeur vélo départemental.

L'accompagnement proposé par l'association s'inscrit ainsi totalement dans le cadre de la stratégie de développement touristique régionale avec le déploiement de la marque Accueil Vélo piloté par la Région Sud Provence-Alpes-côte d'Azur, le lancement de la Méditerranée à Vélo qui traverse Jouques, Peyrolles et Meyrargues et est en cohérence avec l'accueil des Olympiades IVV Internationales 2019.

Pour garantir le meilleur accueil de ces touristes il est nécessaire de présenter une offre structurée et qualifiée : des démarches de mise en réseau de prestataires sont à envisager afin d'assurer l'harmonisation de la qualité de l'offre et des services.

Les actions développées :

- Vélo Loisir Provence propose ainsi de réunir l'ensemble des prestataires privés situés à proximité des parcours cyclables définis comme « le Pays d'Aix à Vélo » en 2017. L'association organisera des journées de sensibilisation à la démarche « Accueil vélo » en partenariat avec Provence Tourisme et des éducateurs techniques sur les itinéraires définis.
- Elle s'occupera également de mobiliser les acteurs professionnels autour de la labellisation et propose d'en préparer une quinzaine à devenir des « ambassadeurs » de la marque.
- Parallèlement, VLP identifiera des pistes de réflexion pour prioriser et mettre en cohérence la réalisation des itinéraires du Pays d'Aix à vélo.

- Enfin, VLP participera à la réflexion concernant les activités « vélo » proposées lors des Olympiades 2019.

Afin d'accompagner ce développement touristique, l'association Vélo Loisirs Provence sollicite une aide de 10 000 € pour l'action d'animation et de développement touristique du Pays d'Aix à Vélo.

Le montant de cette subvention représente 50 % du montant de l'action et 2,8 % du budget prévisionnel global de l'association.

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONVENTION
2018*962	Vélo Loisir Provence	Animation et développement touristique du Pays d'Aix à vélo	0	20 000 €	10 000 €	10 000 €	non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16 du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 24 septembre 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté du territoire Pays d'Aix de développer la filière cyclotouristique dont les retombées économiques sont particulièrement importantes.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2018 à l'association Vélo Loisirs Provence pour l'animation et le développement touristique du Pays d'Aix à vélo.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur la ligne 3T/633/6574 de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association Vélo Loisir Provence pour l'accompagnement au développement touristique du Pays d'Aix à Vélo

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 OCT. 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_430-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018